

Ascension Wisconsin

Hôpital Ascension SE Wisconsin – Campus St Joseph, Hôpital Ascension SE Wisconsin – Campus Elmbrook, Hôpital Ascension SE Wisconsin – Campus Wauwatosa/Brown Deer, Hôpital Ascension All Saints, Hôpital Ascension SE Wisconsin – Campus Franklin, Ascension St. Francis Hospital et Midwest Orthopedic Specialty Hospital, LLC, Ascension Wisconsin Surgery Center-Mount Pleasant, Columbia St. Mary's Hospital Milwaukee, St. Mary's Hospital Ozaukee et Sacred Heart Rehabilitation Institute, Ascension Wisconsin Hospital Greenfield Campus (coentreprise Emerus), Ascension Wisconsin Hospital Menomonee Falls Campus (coentreprise Emerus), centre de soins ambulatoires pour femmes, ASWI- AMG-WI Avenue Family Practice, hôpital Ascension Calumet, hôpital Ascension NE Wisconsin Mercy, Ascension Hôpital St. Elizabeth du nord-est du Wisconsin et prestataires associés du groupe médical Ascension.

Résumé de la Politique d'aide financière

Ascension Wisconsin, y compris les ministères de la santé mentionnés ci-dessus, s'engage à respecter la dignité de la personne, en accordant une attention particulière à ceux qui rencontrent des obstacles pour accéder aux services de santé. Ascension Wisconsin s'engage également à gérer ses ressources en matière de soins de santé comme un service rendu à l'ensemble de la communauté. Conformément à ces principes, Ascension Wisconsin fournit une aide financière à certaines personnes qui reçoivent des soins d'urgence ou d'autres soins médicaux nécessaires de la part d'Ascension Wisconsin. Ce résumé présente brièvement la politique d'aide financière d'Ascension Wisconsin.

Qui est éligible ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière si vous résidez dans un comté du Wisconsin où se trouve un établissement ou une clinique Ascension WI, notamment, mais sans s'y limiter, les comtés d'Outagamie, Winnebago, Calumet, Marathon, Portage, Lincoln, Oneida, Vilas, Clark, Milwaukee, Waukesha, Ozaukee, Washington, Racine, Kenosha et Jefferson. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre foyer comparé au seuil fédéral de pauvreté (FPL). Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % de la portion des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du seuil fédéral de pauvreté, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Si vous vous êtes endetté pour des soins d'urgence et médicalement nécessaires qui dépassent vos revenus, vous pouvez bénéficier d'une remise. Si vous disposez de biens supérieurs à 250 % de votre revenu fédéral de niveau de pauvreté, vous pourriez ne pas être admissible à l'aide financière. Pour les patient(e)s éligibles à une aide financière, les soins éligibles ne leur seront pas facturé(e)s plus que les montants généralement facturés aux patient(e)s titulaires d'une police d'assurance.

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les autres services ne sont pas couverts par le dispositif d'aide financière.

Comment puis-je demander l'aide ?

Pour demander une aide financière, vous remplirez une demande écrite et fournirez la documentation justificative décrite dans la politique d'aide financière et la demande de politique d'aide financière. Remplissez la demande écrite et fournissez tous les documents justificatifs nécessaires dans les 240 jours suivant votre première déclaration. Votre demande sera examinée pour déterminer votre admissibilité au Programme d'aide financière et à tout tiers payeur ou programme d'aide admissible. Une fois que nous aurons reçu votre demande et les documents justificatifs, nous vous informerons par écrit si vous remplissez ou non les conditions requises pour le programme.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour faire ma demande ?

Pour obtenir de l'aide avec une demande de politique d'aide financière, vous pouvez demander un rendez-vous avec un représentant financier dans n'importe quel centre De l'Île-du-Wisconsin, ou contacter un représentant financier au 877-304-6332.

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Des copies de la politique d'aide financière et du formulaire de demande de politique d'aide financière sont disponibles à l'adresse <https://healthcare.ascension.org/Financial-Assistance/Wisconsin> et aux services d'information, d'inscription et d'urgence de tout établissement ou bureau Ascension WI. Des copies gratuites de la politique d'aide financière et de la demande de politique d'aide financière peuvent également être obtenues par courrier en envoyant une demande au Financial Advocate, Ascension Wisconsin, PO Box 860496 Minneapolis, MN 55486-0496. Des informations supplémentaires sur la politique d'aide financière sont également disponibles par téléphone au 877-304-6332

Que puis-je faire si je ne suis pas éligible ?

Si vous n'avez pas droit à l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous avez peut-être droit à d'autres types d'assistance. Pour plus d'informations, veuillez contacter un conseiller financier dans n'importe quel établissement Ascension WI, ou par téléphone au 877-304-6332.

Les traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière et des informations liées ainsi que ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site web ou sur demande :

Espagnol, Hmong, Russe, Arabe

Mis à jour le 01/07/2023